

Rapport public Parcoursup session 2023

Lycée professionnel Gustave Eiffel - FCIL - Technicien de systèmes de sécurité et d'incendie

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Lycée professionnel Gustave Eiffel - FCIL - Technicien de systèmes de sécurité et d'incendie	Jury par défaut	Tous les candidats	12	54	24	26	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus locaux

Le technicien Sécurité incendie est chargé d'étudier, d'installer, de mettre en service et de maintenir, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les installations de Sécurité Incendie qui se trouvent principalement dans les établissements recevant du public ou les immeubles de grande hauteur (IGH).

Le technicien travaille au siège de l'entreprise pour tout ce qui concerne l'étude et la gestion du projet de système de sécurité incendie et chez les utilisateurs pour l'installation, la mise en service, le suivi du chantier et la maintenance du dispositif.

Le technicien peut être amené également à identifier les besoins d'amélioration des systèmes de sécurité installés, et ainsi conseiller le client donc à gérer la relation avec le client.

Pour cela il doit:

Disposer de compétences pour travailler en équipe;

Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie;

Disposer de compétences techniques dans le domaine électrique et/ou électronique;

Disposer de connaissances réglementaires dans le domaine des systèmes de sécurité incendie en vigueur.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Durée de la formation :

- 900 h sur 27 semaines dont

-> 500 h au lycée

-> 420 h en entreprise

La formation commencera début octobre.

1. Formation dans l'établissement (16 semaines - théorique et travaux pratiques) 500 h

- les Systèmes de Sécurité Incendie

- les normes et la réglementation

- les détecteurs automatiques

- l'extinction

- le désenfumage et le compartimentage

- exploitation d'un S. S. I.

- communication professionnelle

Cette formation se fera selon une alternance de cours théoriques, d'activités pratiques (raccordements, mise en service d'un SSI, maintenance préventive selon la réglementation et corrective, études de cas, projet), d'interventions de professionnels et de visites de sites.

2. Formation en entreprise (14 semaines - stage rémunéré) 420 h

- mise en situation professionnelle dans les entreprises partenaires de la formation

Validation de la formation :

Soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et d'industriels.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission a réparti en 3 sous-commissions les dossiers à étudier :

Candidats préparant ou ayant obtenu un baccalauréat technologique,

Candidats préparant ou ayant obtenu un baccalauréat professionnel,

Candidats préparant ou ayant obtenu un baccalauréat différent des 2 précédemment cités

Prenant appui sur les critères d'examen définis et publiés sur PARCOURSUP, chaque sous-commission a étudié et établi un pré-classement

dans chacun des groupes.

Entre le 17 juillet et le 13 septembre, chaque nouvelle demande a été examinée attentivement, selon les mêmes critères que sur la commission du mois de mai.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Lors de la rédaction de votre lettre de motivation, attention à avoir un discours en cohérence avec les appréciations des pieds de bulletins.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes des activités professionnelles	Notes et Appréciations	Résultats investissement et autonomie Moyenne de 12	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Aptitude à travailler en équipe	Aptitude à travailler en équipe	Complémentaire
Savoir-être	respect des personnes et consignes	Aptitude à travailler en équipe	appréciations sur les bulletins	Important
	Assiduité	Assiduité et comportement en classe.	Appréciations sur les bulletins Absences et retards	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Attitude positive	Intérêt pour la formation Lettre de motivation - Projet	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Jerome MORIN,
Proviseur de l'établissement Lycée professionnel
Gustave Eiffel